

Chers auditeurs de Radio-Silence, je vais vous parler aujourd'hui :

Des ténèbres de l'INJUSTICE qui s'étendent sur la France en 2013 :

Le Télégramme de Brest repris par d'autres, nous informe de ce qu'un « juge » aux affaires familiales », vient d'invoquer dans ses motifs que « *l'Île de Sein*, où partait s'installer la mère des trois enfants dont elle réclamait la garde, *peut être assurément regardée comme étant un lieu de vie relativement hostile pour les enfants* » ! ? Il a suivi la plaidoirie très féminine de l'avocat(e) du père qui osa plaider – ignorance ou mauvaise foi ? - que : « *la commune est isolée, sans eau courante et potable, ni électricité, et était un endroit dangereux car subissant de nombreuses tempêtes, et où les habitants se déplacent à pied, ou avec de petites charrettes* » ! ? Le sang du Maire, M. Jean-Pierre KERLOCH', ne fit qu'un tour. Il écrivit au juge de Montpellier et déclara à France INFO : « *Ca me choque ! Quand un jugement est donné comme cela, c'est quand même AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS, ... ! Un juge ose marquer cela ! Ca fait mal !* ». Puis, le Président du Conseil général du Finistère de Bretagne jugea (sic !), à son tour, inadmissibles les motifs invoqués pour débouter le mère, elle-même, rendue muette... d'incompréhension. Il déclara : « *Concernant le service public, nous faisons en sorte... que la vie sur l'île soit la même que sur le continent. Je propose qu'avec la mairie on se cotise pour offrir un week-end découverte de Sein aux juges et aux avocats montpelliérains* » ! Tous les insulaires, fort nombreux, de la « Plus grande France » peuvent apprécier le mépris judiciaire officiel dont il sont l'objet.

Le même jour, j'apprends que Dominique BAUDIS, dans le cadre de sa fonction de « Défenseur des Droits » saisit le Conseil d'Etat d'une « réquisition aux fins de clarifications », jugées par lui « nécessaires », concernant « l'application du principe de laïcité », ajoutant : « Il est urgent de préciser la règle du jeu » ! Il semble qu'il se soit donc quelque peu fâché car il a demandé en 2004, il y a donc déjà 9 ans, que soit clarifiée cette « loi » interdisant le port de signes religieux ostensibles dans les écoles publiques, surtout après son extension souhaitée, dans un rapport, aux Universités ! Il reçoit maintenant deux manifestants LMPT, victimes reconnues officiellement d'arrestations abusives. Ces lois et comportements socio-gouvernementaux installent le chaos social et « sociétal » ! Il paraît que c'est là leur théorie ! ?

Ces deux exemples de dérèglements complets de tout l'appareil policiaro-judiciaire sont des preuves probantes de la poursuite quotidienne de la politique de ce gouvernement d' « artistes » du GODF. Spécialistes de « l'illusion, de la méthode Coué et de la politique de l'autruche » titre le Contrarien–Matin de ce Jeudi 12 Septembre 2013, ces magiciens concoctent, votent, appliquent les règles par milliers qu'ils imposent aux spectateurs hallucinés, conditionnés à croire que « la République garantit l'Etat de Droit, que la reprise économique est là, que la courbe du chômage s'inverse » etc... . Les tours de magie qu'ils nous font payer au prix fort éloignent chaque jour un peu plus la Lumière de la JUSTICE de notre quotidien, assombri par eux, pour mieux masquer toutes leurs déplorables astuces malhonnêtes. La France est devenue une salle obscure, Temple de Satan... d'où toute JUSTICE vraie est bannie. J'y reviendrai car il s'agit-là d'un des trois piliers de la Politique Intérieure.

LMDM